

CONDITIONS DE RÉSERVATION

Dans l'attente de vous accueillir au camping et vous faire découvrir notre commune et notre région, vous trouverez ci-dessous toutes les informations réservation et règlement intérieur pour votre futur séjour : Les présentes conditions de réservations s'appliquent à tout mode de réservation en ligne, dernière minute, courrier, mails, téléphone ou sur site. Cela implique que le futur vacancier aura pris lui-même connaissance des informations, des tarifs, règlements et conditions et qu'il les accepte et respecte pour assurer le bon déroulement de son futur séjour.

Le formulaire de réservation complété devra préciser tous les participants. Il devra être renvoyé signé et accompagné d'un acompte de 30 % du montant de votre séjour **+ 27 € de frais de réservation**. À réception, une confirmation détaillée du séjour vous sera adressée ainsi que le solde à payer : à l'arrivée pour un emplacement, 30 jours avant l'arrivée pour une location. En cas de retard de paiement ou défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée.

Dans ce cas, l'acompte sera non remboursable.

Conformément aux termes de l'article L121-20 du code de la consommation le consommateur dispose d'un délai de 7 jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs et sans pénalités à l'exception des frais de retour. Cette rétractation s'annule pour la vente à distance. Cette clause ne s'applique pas non plus si la réservation et l'arrivée au camping ont moins de 7 jours d'intervalle. Pour ce calcul sera retenue la date d'envoi du cachet postal.

Mode de règlement : à la réservation : chèque ou carte bancaire, espèces ou chèques vacances (si vous êtes dans l'attente de vos chèques vacances adresser à la date prévue le solde par chèque bancaire en inscrivant EN GROS caractères de ne pas l'encaisser dans l'attente des C.V. à nous envoyer en recommandé). Pour les locations, le solde est payable 30 jours avant votre arrivée (en cas de retard et sans réponse à notre rappel d'impayé, votre dossier s'annulera automatiquement et le montant versé restera acquis au camping).

Cautions: à votre arrivée, deux garanties seront demandées:

Locatif: 300 Euros garantissant le mobil-home et ses installations ainsi que tout l'inventaire fourni ET 70 Euros garantissant le ménage effectué par vos soins (aspirateur inclus au mobil-home) et produits ménage gratuit à disposition en réception.

Emplacement: 30Euros garantissant le badge d'accès barrière.

Il n'y a pas d'inventaire d'arrivée ni de départ. Le mobil-home vous est fourni complet. En cas de problème à votre arrivée: vaisselle ou matériel ou ménage, le signaler le jour même en réception. Les réclamations tardives ou du lendemain ne seront pas prises en considération. En cas de panne, un horaire dépannage vous sera fixé.

Départ: vous aurez assuré par vous-même le ménage de votre locatif pour le laisser aussi propre et confortable qu'à votre arrivée. Les chèques de caution passeront alors à la machine à broyer les papiers, si vous souhaitez un renvoi, nous fournir une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.

Départ: en cas de défaillance, des photos seront prises pour justificatif. Un mail information vous sera adressé avec la facturation relative à la remise en état au tarif de 27€ HT de l'heure ou au tarif vaisselle comme affiché dans le locatif. Sans réponse de votre part dans les 10 jours, le ou les chèques de caution seront alors encaissés. Passé le délai de recouvrement de 1 mois, le solde vous sera alors restitué.

Pour tout départ en dehors des horaires d'ouverture prévus de la réception, les cautions seront détruites.

Tous les chapitres, ci-dessous A - B - C - D - E - F - G : sont détaillés dans les conditions de réservations: ils sont identiques pour les emplacements comme pour les locatifs.

A/ Modalités d'annulation : l'annulation de réservation devra être faite par lettre recommandée (messages téléphoniques et mails non admis).

IMPORTANT : en raison des aléas du service courrier de la poste, seule la date de réception (= signature du recommandé par le camping sera retenue pour le calcul de X à 30 jours ou de 30 à 1 jour. En aucun cas le cachet de la poste ne sera retenu pour date d'annulation). L'adhérent doit transmettre également : certificat de travail, arrêté de travail ou documents justificatifs des soins reçus, bulletin d'hospitalisation, bulletin de décès. L'adhérent doit indiquer la date et les circonstances connues ou présumées ayant provoquées l'annulation. La garantie annulation ne prend pas en compte les départs anticipés lorsque vous êtes déjà sur le camping. Toutes les sommes versées restent acquises au camping.

B/ Garantie annulation : la garantie annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative et s'élève à 5,8% du montant total. Elle ne peut être prise qu'au moment de la réservation et payable à l'inscription.

Aucune inscription en second temps n'est acceptée.

C/ Nature de la garantie :

La garantie annulation garantit les acomptes versés (dans tous les cas, les frais de dossier, de garantie et la franchise « détails en chapitre C » restent acquis au camping). Elle intervient lorsque l'adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler son séjour pour les raisons ci-après :

1 - En cas de maladie grave à l'exclusion des maladies préexistantes,

- En cas d'accident grave, ou hospitalisation

- En cas de décès : du garant, de son conjoint de droit ou de fait, de ses ascendants et descendants directs.

2 - Des dommages matériels importants causés par l'incendie ou des éléments naturels atteignant les biens du garant et nécessitant impérativement sa présence.

3 - L'annulation pour un motif garanti, du compagnon de voyage du garant et/ou des personnes inscrites sur le même bulletin d'inscription.

4 - Les suites, séquelles et complications ou aggravations d'une maladie ou d'un accident, chaque cas ne pouvant survenir qu'entre la date de réservation et celle d'arrivée. Aucun motif relatant d'un problème connu avant la date de réservation ne sera couvert.

5 - Les complications d'une grossesse.

D/ Conditions d'annulation

- X à 30 jours : Remboursement de votre acompte, déduction faite des frais de réservation et de garantie non remboursables.

- 30 jours à 1 jour : Les frais de réservation, de garantie et une franchise fixe de 50 euros sont non remboursables. Il vous sera remboursé la différence entre votre acompte et ce total ci-dessus mentionné.

E/ Obligation en cas d'annulation

L'adhérent doit prévenir immédiatement l'hôtel de plein air Atlantique Parc dans un délai de 48 heures, par lettre recommandée. L'adhérent doit transmettre dans les meilleurs délais : bulletin d'hospitalisation, bulletin de décès. L'adhérent doit indiquer la date et les circonstances connues ou présumées ayant provoqué l'annulation.

F/ Annulation sans garantie : toute annulation de réservation devra être envoyée par écrit (messages téléphoniques et mails non admis). Quelque soit le motif du dédit : les frais de dossier resteront acquis et ne seront pas remboursés.

G/ Conditions d'annulation sans garantie :

- Plus de 30 jours avant votre arrivée : remboursement de votre acompte moins les frais de dossier non remboursables.

- Moins de 30 jours avant votre arrivée : l'acompte est conservé par le camping.

Retard ou non occupation : en cas de retard, veuillez nous en aviser par écrit. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement ou la location sera attribué à un autre client dès le lendemain 12H00. L'acompte restera acquis et ne sera pas remboursable. * En cas de demande particulière du vacancier entraînant un changement d'emplacement ou de location du fait de celui-ci le camping dans la limite de ses possibilités et disponibilités fera le maximum pour satisfaire le client. Si ce changement du fait du client entraîne un supplément de tarification elle vous sera facturée ; en cas de prix plus bas l'avantage profitera alors à l'autre client surclassé par cet échange. Cette modification n'apportera ni rabais ni remboursement à son demandeur.

Départ anticipé : en cas de départ anticipé du fait du locataire sur réservation emplacement ou réservation de locatif, aucun remboursement ne sera effectué quelque en soit le motif : météo, etc...

Arrivée : pour chaque arrivée une carte d'identité ou un passeport sera demandé, une copie sera conservée avec la fiche de facturation. Les arrivées se font entre 16 h et 19 h pour les locatifs et entre 15h et 19h pour les emplacements. Veuillez nous avertir en cas d'arrivée tardive.

Pour des raisons d'assurance, le camping se réserve le droit de refuser l'accès à la location aux personnes non inscrites sur le contrat de réservation ou si le nombre de personnes est supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Bracelet de présence obligatoire en juillet et août : durant tout le séjour le bracelet sera obligatoire à toute personne âgée de plus de 4 ans pour entrer sur le camping et profiter de ses prestations – une caution vous sera demandée à votre arrivée, caution récupérable au retour en bon état du bracelet à votre départ. L'accès sera interdit à toute personne sans bracelet. En cas de perte ou de destruction, un nouveau bracelet vous sera remis en réception et facturé 10 euros.

ANIMAUX - CHIEN UNIQUEMENT : voir règlement intérieur. UN CHIEN MAXIMUM par locatif et deux maximum pour les emplacements sont acceptés (sauf classé dangereux). TOUS les autres animaux sont strictement interdits. En cas d'animal caché, l'expulsion sera immédiate. Ne pas les laisser seul dans le locatif ou sur les emplacements. Veillez à limiter les aboiements. Pour protéger le locatif, prévoir le couchage de votre animal (coussin, couverture,...). Les couettes, couvertures, canapés et lits lui sont interdits. **RAPPEL** les chats, lapins ou autres animaux sont strictement interdits en locatifs comme en emplacements.

Taxes et services sont applicables depuis 2008: Ils n'ont pas une valeur contractuelle et peuvent être modifiés sur les tarifs et sur les réservations déjà effectuées ou en cours et sans préavis dans les limites légales et réglementaires lorsqu'intervient, entre la date de réservation et la date de paiement du solde, des variations de taxes ou des taux de T.V.A. applicables (rédigées ce jour aux taux de 10 et 20% selon prestations). En ce qui concerne les taxes locales de séjour ou additionnelles en cas de changement de tarif ou de mode de calcul par délibération municipale, tout le présent tarif 2017 peut être modifié ainsi que les réservations déjà effectuées ou en cours, un avis rectificatif de réservation serait alors adressé à chacun.

Brochure : la brochure papier et le site internet du camping constituent l'offre préalable au sens des articles 96 et 97 du décret du 15 juin 1994. Il est valable pour un séjour effectué entre avril et septembre 2017. Cependant le camping se réserve la possibilité de modifier les prestations proposées dans les conditions prévues à l'article 97 du décret du 15 juin 1994. D'autre part nous rappelons que les photos et plans brochure papier ou site internet ne sont pas contractuels, mais donnés à titre d'exemple.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Etablissement sous vidéo surveillance : loi n°95-73 du 21 janvier 95 - et Décret n°96-926 du 17 octobre 96 et loi 78-17 du 06/01/78 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi du 06/08/2004.

Le présent règlement et règlement général du camping s'applique à tous les vacanciers, les résidents, ou leurs occupants même occasionnels. Réception : juillet – août de 9h à 12h30 et 15h -19h ; hors saison voir affichage. Documentations, informations, plans sont à votre disposition. Occupation : limitée à 6 personnes (bébé inclus) en localitif et en emplacement et limitée à 8 personnes (bébé inclus) en emplacement XXL.

Départ anticipé : emplacement ou localitifs, quel que soit le motif du fait du locataire (météo ou tout autre), AUCUN remboursement sera effectué.

I - ACCES CAMPING

Accès Véhicules : Badge véhiculaire 30 Euros pour votre voiture. Si vous souhaitez stationner le 2ème véhicule sur votre parcelle un deuxième badge est possible 2ème caution de 30 Euros restituée à votre départ. En cas de perte ou dégradation le badge est alors facturé. Le badge ouvre les barrières de 7h à 23h30.

Arrivée ou accès de nuit interdit.

Circulation : limitée à 10 km/h. Barrières fermées de 23h30 à 07h toute la saison. Par respect des autres vacanciers, les départs matinaux avant 7h sont interdits. Vélos : leur circulation implique le respect du code de la route et des mesures de sécurité. De nuit, les vélos enfants et adultes non munis d'éclairage sont interdits pour des raisons de sécurité.

II - ACCES VACANCIERS

Le BRACELET DE PRESENCE sur juillet et août : Cautionné 30 Euros par bracelet, ils donnent accès au camping et ses prestations. Ils sont obligatoires sur juillet et août pour TOUTE PERSONNE DE PLUS DE 4 ANS et doivent obligatoirement être restitués en fin de séjour.

Ce montant est élevé en raison des abus pratiqués sur les accès aquatiques. Tout bracelet endommagé (pour cause d'usure, etc.) sera remis gratuitement. En cas de découpe intentionnelle, il sera facturé.

- Modèle fixe pour tous les campeurs : tentes, caravanes, localitifs, tour opérateur : ces bracelets doivent être restitués au départ, et la caution est alors restituée. HORS HORAIRES RECEPTION les déposer dans la boîte à lettres et votre chèque est passé au destructeur papiers.

- L'accès de jour ou de nuit est interdit à toute personne non porteur du bracelet aux endroits suivants : camping, piscines, lagon, jeux, animations, commerces.

Les Visiteurs : emplacements ou locations ou résidentiels payants : ils devront s'annoncer en réception aux heures d'ouverture et obligatoirement stationner leur véhicule sur le parking extérieur. Les accès aux piscines, toboggans, lagon, jeux, sanitaires ne sont pas autorisés (plus d'infos en réception).

Les Mineurs : pour un séjour individuel ou en groupe les moins de 18 ans hors du domicile familial non accompagnés d'au moins un de leur parent ou administrateur légal résidant sur le même emplacement ou localitif ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité : le camping ne répondant pas aux normes des centres de vacances ou de loisirs (décret 2002-883 du 3 mai 2002).

III - COMMERCES

Chaque locataire gérant : épicerie – bar restaurant assure ses affichages et ses horaires d'ouverture, ses approvisionnements. Ces tarifs ne sont pas liés à la gestion du camping. Hors saison épicerie pain ouverte tous les matins, restaurant en soirée, en haute saison ouverts tous les jours en continue.

EPICERIE et pain-vienniserie, produits frais, journaux, jeux plage etc... SNACK et Restaurant, plats à emporter : pizzas, frites, plats du jour, carte variée en restauration, bar, crêpes, glaces, etc... BAR : licence 4 débit boissons : pour les jeunes un document justifiant votre date de naissance peut être demandé avant d'être servi. Toute boisson alcoolisée est refusée aux mineurs conformément à la loi ou à un adulte si son état laisse apparaître un degré alcool déjà suffisant.

IV - PRESTATIONS CAMPING

LES MACHINES A LAVER ET A SECHER : jetons en vente en réception aux heures d'ouverture.

Gaz 13 kilos : les bouteilles de gaz « vertes claires » sont en vente en réception aux heures d'ouverture, payables à l'enlèvement.

LE WIFI est payant et n'est distribué que dans la zone du bar et des commerces. En raison du boisement important du parc le wifi n'est pas distribué aux emplacements. La terrasse, tables, prises de courant sont à disposition sans consommation obligatoire. Le camping décline toute responsabilité liée à la détérioration de matériel sous quelque forme que ce soit (virus, bug etc...). Les téléchargements illégaux sont interdits et sous l'entière responsabilité du client inscrit.

- Inscription WIFI se fait uniquement en réception : tarifs à la journée, mois, et saison sur présentation d'une pièce d'identité. Muni de votre code d'accès, la liaison internet wifi est à votre disposition durant la période payée. Un code pour chaque appareil.

Camelots et exposants divers et produits locaux en semaine de 18 à 21h.(juillet/août)

ANIMATIONS sur juillet et août : sportives et familiales en journées un planning détaillé vous est proposé chaque semaine pour petits et grands avec jeux organisés pour les enfants de 4-12 ans tous les matins du lundi au samedi de 10 à 12h – Animations gratuites en soirées 3 à 4 par semaine dans la salle du bar jusqu'à minuit (horaire fixé par arrêté préfectoral) : karaoké, toro-rodéo, disco, orchestre etc... soirées à thèmes avec repas organisés par le restaurant.

V - LES ESPACES AQUATIQUES

NE SONT PAS SURVEILLÉS, les infos suivantes concernent les piscines et le lagon : En juillet et août accès avec bracelets obligatoires. Les chaussures doivent rester à l'extérieur de la zone ou dans votre sac. Le maillot de bain obligatoire ; les shorts ou shorts de bain et autres vêtements sont interdits. Pour les bébés le port de couche spéciale bain et maillot sont obligatoires. L'accès est interdit aux enfants de moins de 12 ans NON accompagnés d'un adulte durant toute la durée de leur présence en zone aquatique. Merci de respecter les règlements affichés et les mesures de sécurité. Les pictogrammes et horaires sont affichés à l'entrée de chaque structure.

LAGON SUR SABLE FIN : Baignade atypique ouverte du 1er mai au 12 septembre (sauf aléa météo important).

TRES IMPORTANT : pour assurer un parfait état sanitaire du sable et des plages, aucune nourriture (petits gâteaux, boissons) ou mégots ne seront tolérés. Cet espace aquatique baignade atypique est accessible « PMR » avec fauteuil « Marque Accessité » disponible sur demande ; l'espace piscines, lui, n'est pas accessible. * Non surveillé : voir affichages du règlement aux entrées comme détaillé chapitre 5.

PISCINES* : 2 bassins – POUR 2017 le bassin chauffé sera couvert et sauf problème technique sera ouvert dès le 12 avril 2017.

REACTIFICATIF EN DATE DU 30/03/2017 : les bassins et les toboggans aquatiques seront ouverts à partir de mai.

Non surveillé : voir affichages du règlement aux entrées comme détaillé chapitre 5.

TOBOGGANS AQUATIQUES : 4 pistes de glisse à arrivées freinées (pas de bassin de réception) à partir de 8 ans sous la surveillance des parents – du 1er mai au 12 septembre - Non surveillé : voir affichages du règlement aux entrées comme détaillé chapitre 5, descende une seule personne à la fois et pas de tête en avant, rester assis ou allongé.

VI - ESPACE COUVERT POUR LES JEUX NOUVEAUTES 2017

POUR 2017 : 6 NOUVEAUX JEUX composeront le parc des gonflables pour les 2 à 12 ans.

UN PREAU couvrira les jeux pour une utilisation quelque soit la météo dès mai.

Les jeux à ressort en extérieur : colonne et sujets animaux, moto etc... sont accessibles à partir de 3 ans.

Jeu FOOT HOMEBALL à partir de 6 ans.

Tous les règlements sont collés sur les jeux ou sur les panneaux à l'entrée de l'aire de jeux (horaires maximum 10H à 22H). Les Jeux sont sous la surveillance des parents. Rappel : les petits jeux sont interdits aux grands et aux ados pour des raisons de sécurité et respect des normes du constructeur. Chien interdit dans l'aire de jeux.

MINI FERME : sécurisée de 22 h à 7h. Ne pas nourrir les animaux ne pas les attraper ni leur courir après, ne pas les maltraiter ils sont là, en liberté, pour le plaisir de tous : merci pour eux. Chiens interdits.

VII - EMPLACEMENTS

Tenue de l'emplacement : chaque vacancier doit respecter l'emplacement et les plantations du camping. Il est interdit de creuser même par temps pluvieux il faut seulement donner au sable le temps d'absorber et respecter le réseau VRD existant. TOUTE DEGRADATION : vélo posé, stationnement voiture etc... sur les petits arbres et arbustes sera facturée aux clients indécents. LES FILS A LINGE SONT INTERDITS.

Le numéro d'emplacement définitif sera attribué le jour d'arrivée à chaque client.

Tout séjour commencé est dû. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Occupations matérielles : En raison de la charte paysagère du camping, il est interdit de tailler les arbres ou branches pour avoir moins de feuilles ou d'ombre.

Guêpes ou frelons : la Sté anti nuisible 17 interviendra, cette prestation payante est à votre charge.

Linge : étendage sur séchoir obligatoire, AUCUN fil entre les arbres n'est autorisé. Ne pas gaspiller l'eau. Le lavage des voitures est interdit y compris sur l'aire camping-car.

Barbecue : gaz uniquement, PAS d'appareil électrique grillade, barbecue, ni plancha, tous feux charbon SONT INTERDITS (locations PLANCHA GAZ voir tarifs auprès de la Sté Bonnes Vacances).

Nos sanitaires : Nous vous remercions du bon soin apporté aux installations et au respect des autres vacanciers. En cas de défaillance technique ou entretien avertir immédiatement la réception, en dehors de nos trois passages nettoyages journaliers.

VIII - LA VIE DU CAMPING

Nuisances sonores : Silence de 22h00 à 07h00. Dans la journée, le poste radio ou la sono devront rester discrets pour ne pas gêner le voisinage. Chacun devra respecter le calme nocturne.

Atlantique Parc revendique son côté calme et « nature » destiné à une clientèle familiale avec de jeunes enfants. Les animations soirées du bar s'arrêtent dès minuit (obligation préfectorales) et sont généralement réalisées en intérieur. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause nuisances au voisinage ou perturbe l'intégrité des installations, la direction du camping se réserve le droit de mettre un terme immédiat à son séjour, sans indemnité ni compensation. En revanche, il devra dédommager ses voisins des nuisances qu'il aura occasionnées.

Tout propos diffamatoire ou mensonger, colporté par tous moyens y compris internet et sites particuliers, fera l'objet à l'encontre de son auteur de poursuites pénales et constituer un motif légitime de non renouvellement du contrat de location d'emplacement pour l'année suivante.

IMPORTANT : quelque soit votre statut « vacanciers » : caravanier, locataire, résidents, clients TO : si vous avez une réclamation merci de l'indiquer « aussitôt en réception à nos hôtes » et uniquement en réception, en précisant votre nom et numéro d'emplacement afin que les responsables y apportent solution dans les meilleurs délais.

Sécurité juillet/août : de 21h à 6h une société de sécurité agréée veille au ce bon respect du calme et assure les urgences de nuit - si problème ne pas hésitez à les contacter ; En journée les entrées sont aussi contrôlées et nos équipes sont formées au protocole évacuation.

ANIMAUX : pour cette prestation payante un nécessaire « propreté » vous est donné. Seuls les chiens sont acceptés, à l'exception de ceux classés dangereux avec un maximum de 2 animaux par emplacement et un par localitif. Fournir une copie du carnet de santé est obligatoire. Tenu en laisse, la promenade se fera en dehors du camping ou dans la zone « Cani ». MEME EN ZONE CANI LE MAITRE DOIT RAMASSER LES BESOINS DE SON ANIMAL. Par respect des promeneurs et riverains, les propriétaires de chiens devront prendre toutes leurs précautions « propreté » pour leur balade. L'accès aux jeux et au parc aquatique est interdit. Il est également interdit de les laisser seuls sur l'emplacement ou dans le mobil-home, veillez à limiter les aboiements. CHATS et autres animaux SONT STRICTEMENT INTERDITS sur le camping.

Ordures ménagères : Pour le respect de l'environnement, nous vous invitons ET VOUS REMERCIONS de respecter le tri mentionné et obligatoirement déposer vos déchets aux différents containers situés sur le parking. Les déchets bois, métal, plastiques sont interdits. Non collectés, vous devrez les porter vous-mêmes à la déchetterie de La Tremblade. Il est interdit de faire entrer des récupérateurs sur le camping.

- Containers COUVERCLES JAUNES : PAS de sac plastique UNIQUEMENT LES BOUTELLES.

- Containers Verres : colonnes spécifiques

- Containers COUVERCLES VERT FONCE : METTRE EN SACS toutes les ordures ménagères ou petit carton. AUCUN GROS encombrant (aller à la déchetterie La Tremblade).

- Déchets verts : Ne rien jeter dans les containers.

Zone stockages matériels du camping privé : elle est fermée et interdite au public. Ce n'est pas une zone déchetterie. RAPPEL : il est interdit de s'y servir, les matériaux et sable sont réservés au camping uniquement.

Ecologie et nature : un soin particulier est apporté à la protection de la nature dans le choix des matériaux et des produits. En revanche le vaste massif forestier de la Palmyre n'est pas exempt de petits dégralements : taupes, fourmis, cloportes, pollens, feuilles, etc... et malgré un entretien minutieux et raffiné des parcelles (insecticide sélectif non toxique SID) vous pouvez parfois ne pas les apprécier pendant votre séjour. Campeurs soyez vigilants à ne pas laisser de sacs poubelles en attente, fruits etc... très attractifs. (Fournis nous avertir de suite en réception plaquette à disposition). Nos localitifs en début de saison au moment du grand nettoyage de mise en route (et en saison si besoin) sont traités (désinfectant-insecticide etc..) avec les produits de la gamme S.I.D écolabel nature environnement préconisé par la Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air.

Organisation Camping : Au cas où l'établissement subirait une météo très défavorable, tempêtes, accidents ou motifs administratifs, le camping serait en droit ou en obligation à modifier ou supprimer « ses » prestations et activités. Dans ces différents cas, un affichage informatif serait établi à l'attention de la clientèle. En revanche, aucune réduction ne sera effectuée sur les contrats et séjours en cours. En cas de panne matériel le camping assurera aussitôt une information et mettra tout en œuvre auprès de ses fournisseurs pour un dépannage rapide et efficace. Le camping ne peut malheureusement pas gérer ni être tenu pour responsable des délais de livraison ou les fermetures des fournisseurs en été malgré un stock important de pièce dépannage ce qui ne donnera réduction sur la tarification effectuée.

En cas de difficulté technique ou relative à VOTRE SEJOUR nous vous remercions de vous adresser aussitôt à nos hôtes en réception uniquement – Ne pas attendre votre départ. Elles noteront votre nom, numéro d'emplacement et le détail de votre réclamation ou suggestion : nous y apporterons réponse ou solution dans les meilleurs délais. - si toutes les propositions du camping ne donnaient pas satisfaction l'article L 152-1 de la consommation prévoit un médiateur : contact@medicys.fr, www.medicys.fr